

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre de nous avoir fait parvenir la version française de la déclaration qu'il vient de faire à la Chambre.

Nous nous réjouissons, d'ailleurs, de l'amélioration signalée par l'honorable ministre et du fait que le Conseil du Trésor n'a jamais failli à sa tâche. Dans sa déclaration, le ministre signale que les plaintes portées par les députés ont été étudiées soigneusement. Il s'agit d'un geste des plus louable de la part du ministre et cela nous encourage à continuer de réclamer justice au Parlement.

Toutefois, nous devons déplorer le retard apporté au versement de la prime de 7 p. 100 à tous les employés bilingues. Ce retard, à mon sens injustifiable, ne contribue pas à faire régner la bonne entente au Canada. Je demande donc à l'honorable ministre de s'occuper particulièrement de ce problème, surtout en ce qui touche les membres du service de protection de la Chambre, qui ne reçoivent aucun encouragement parce qu'ils sont bilingues. Les francophones sont tellement heureux d'être reçus en français aux édifices du Parlement qu'on devrait, à mon sens, accorder une attention particulière à la situation de ces gardiens de l'ordre, dont les droits ont été trop longtemps lésés.

LES COMPTES PUBLICS

L'ENQUÊTE DU COMITÉ SUR LE PARAGRAPHE 101 DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

[Traduction]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les représentants des partis se sont entretenus de la possibilité d'émettre un ordre de la Chambre qui permettrait au comité des comptes publics de terminer ses travaux en cours durant la session précédente. Il y aurait peut-être unanimité, je pense, pour qu'un ordre de la Chambre soit émis dans les termes suivants:

Qu'une copie du compte rendu des délibérations du comité permanent des comptes publics et des témoignages y entendus, ainsi que de toutes les pièces y produites durant la première session de la vingt-huitième législature, en rapport avec l'enquête du comité sur le paragraphe 101 du rapport de l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1967, soit déposée à la Chambre et renvoyée au comité permanent des comptes publics.

Si l'on est d'accord là-dessus, monsieur l'Orateur, peut-être pourrait-on demander que la Chambre en ordonne ainsi.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

AUTORISATION À UN SOUS-COMITÉ QUANT AUX VOYAGES À L'ÉTRANGER

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, des discussions ont également eu lieu entre les représentants des partis sur les travaux du sous-comité des forces maritimes du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je crois qu'il pourrait aussi y avoir accord sur l'ordre suivant:

Que les membres du sous-comité des forces maritimes du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soient autorisés à voyager en dehors du Canada entre le 15 et le 17 février 1970, soit à Norfolk, Virginie, en vue de visiter le Commandant suprême des forces alliées de la région atlantique, ainsi qu'à Washington, D.C., et que le personnel de soutien nécessaire les accompagne.

Peut-être que cette proposition pourrait aussi être adoptée comme un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'ordre sous la forme proposée par le président du Conseil privé?

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CROUSE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES PÊCHES HORS DE LA CHAMBRE QUANT À LA CHASSE AUX PHOQUES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car les droits et les privilèges de chaque membre de la Chambre sont en cause.

A 9 heures ce matin, le ministre des Pêches a tenu une conférence de presse à l'extérieur de la Chambre et il a fait alors une déclaration à propos de la chasse aux phoques sur la côte atlantique et de l'issue de ses entretiens sur cette importante question avec le ministre des Pêches de la Norvège. Je prétends que le ministre des Pêches, en agissant ainsi, a fait preuve d'impolitesse envers les représentants élus par le peuple des provinces atlantiques et aussi envers les membres de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Par conséquent, nous ne pouvons répliquer à sa déclaration. En faisant une déclaration hors de la Chambre, le ministre des Pêches a manifesté du mépris envers le Parlement. Ce n'est pas la première fois qu'il agit de façon arbitraire au moment d'annoncer des règlements applicables à la chasse aux phoques. A vrai dire, il a complètement